L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 30 DECEMBRE 1851.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. N° 81, RUE DE CHARTRES.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 30 DECEMBRE.

RESPECT ET SYMPATHIES.

L'arrivée de Kossuth aux Etats-Unis a divisé la presse américaine en deux camps. Tous les organes de la publicité ont offert à l'illustre Magyar l'hommage de leur admiration, mais les uns condamnent la croisade qu'il prêche parmi nous et les autres la louent. Si amis et adversaires de l'intervention se tenant dans les limites que commandent la dignité nationale et le respect dû au célèbre proscrit, nous n'aurions rien à dire. Il est naturel que sur une pareille question les esprits se divisent, que les plus enthousiastes croient à l'efficacité de l'immixtion des Etats-Unis dans les affaires européennes, que les plus [illegible] et fassent ressortir les dangers qui résulteraient pour l'Union d'un brusque changement de politique.

Mais il se trouve des journaux qui ne cessent de parler de Kossuth et de sa mission qu'avec emportement, tandis que d'autres, dans leur aveugle enthousiasme, n'hésitent pas à [illegible] notre amour propre national. C'est ainsi que nous voyons le *Courrier des Etats-Unis* prendre très sérieusement que Kossuth a [illegible] de notre ignorance à l'endroit de la politique américaine et des sages préceptes du fondateur de la République. [illegible] les conseils de Washington, [illegible] après Kossuth, [illegible] moderne [illegible] les véritables [illegible] des paroles du premier Président [illegible]

[illegible] *Courrier des Etats-Unis* [illegible] l'intervention, ce n'est pas [illegible] En ses convictions, [illegible] l'Ancien Monde; nous [illegible] au contraire, et nous nous opposons [illegible] pour que l'Europe ne [illegible] de notre politique intérieure.

[illegible] *Etats-Unis* ne se borne pas [illegible] en faveur de [illegible] *Et alors* [illegible] *aux prétentions* [illegible] *grâce du monde* [illegible]

[illegible] *Courrier des Etats-Unis*, les Américains n'ont pas besoin de semblables leçons, et Kossuth s'est étrangement mépris sur [illegible] honneurs qui lui ont été [illegible] New-York s'il les considère comme [illegible] sa supériorité intellectuelle [illegible] à Cass; nous ne [illegible] interprète de la Constitution [illegible] Jefferson, les Madison [illegible] notre admiration [illegible] paroles, [illegible] la pensée et les [illegible] vrais devoirs. [illegible] avions [illegible] semble [illegible] les paroles de Kossuth [illegible] New-York, car si elles [illegible] de notre pays [illegible] puissante [illegible] ignorer [illegible] l'Europe [illegible] contraire [illegible] Washington était [illegible] Magyar [illegible] Que [illegible] [illegible] plus regrettable [illegible] que nous attendons [illegible] vif intérêt. Le [illegible] contraire [illegible] Kossuth [illegible] aux [illegible] assigner [illegible] mesurer la portée des [illegible] Et si cette heure le [illegible] [illegible]

Invitation à Kossuth.

[illegible] M. Gale [illegible] les résolutions suivantes [illegible] adoptées [illegible]

Résolu [illegible] grand respect pour [illegible] Hongrie [illegible] éminent [illegible] la lutte qu'a [illegible] [illegible] trois.

[illegible] rapport de [illegible] paraîtra [illegible]

EUROPE.

[illegible] Maryland [illegible] existant en [illegible] République française et [illegible] déjà connu [illegible] transmises [illegible] continent [illegible] d'Etat exécuté [illegible]

[illegible] Opelousas [illegible] sur les [illegible] une assemblée tenue dernièrement dans la [illegible] des Opelousas, les résolutions suivantes été adoptées à l'unanimité:

[illegible] le président de cette assemblée [illegible] nommer *cinq* [illegible] *délégués*, qui [illegible] se rendre à la Convention du Rail-Road [illegible] la Nouvelle-Orléans, le second [illegible] de janvier prochain, qui se composera des [illegible] Sud Ouest de la [illegible] [illegible] de la Nouvelle-Orléans, par les moyens [illegible] les plus convenables pour avancer l'achèvement du Rail-road [illegible] Nouvelle-Orléans et des Opelousas, soit par assessement sur les propriétés, soit par souscriptions volontaires, ou soit par contribution de travaux d'esclaves.

Resolu, Que parmi les moyens les mieux calculés pour avancer cette entreprise, nous considérons que celui proposé par MM. Ambroise Lanfear et Maunsel White, savoir: la contribution du travail d'esclaves, par les habitans le long de la route, est le meilleur et mérite toute notre considération, l'expérience sur les Railroads en Georgie l'ont prouvé à satisfaction.

Resolu, Que les paroisses qui se trouvent sur la route du dit chemin sont instamment invitées à envoyer des délégués à la Convention de la Nouvelle-Orléans.

Resolu, Que les journaux de la Nouvelle-Orléans et ceux qui se publient sur la route du chemin de fer en contribution, sont invités à publier ces résolutions.

Voici les noms des délégués nommés par le président du meeting:

John H. Overton, André Meynier, Benj. R. Roger, Cyrus Thompson, Evariste Debaillon, Joseph D. Gardiner, Thos. C. Anderson, John S. Edwards, R. J. Smith, Felix A. King, A. M. Perrault, James Akenhead, Stephen W. Quick, Robert Benguerel, Plyny D. Hardy, Louis Lastrapes, A. R. Hawkins, Caleb L. Swayze, Lastie Dupré, M. D. Boatwright, Cyprien Dupré, John Cochran, Patrick H. Overton, Dr. H. P. Taylor, J. L. Couret, Thos. Hand Junior, Robert Harwell, E. H. Martin, John E. King, J. G. Pratt, Albert Dejean, B. A. Martel, Silas Harris, Jacques Bacon, Henry L. Garland, Dr. James Ray, John Milstead, François Robin, Daniel Sheuble, Alphonse Debaillon, Victor Lataste, Dr. E. B. Scott, John J. Gardiner, S. C. McPherson, M. McIntire, Warren Mozingey, Michael Mussand, J. J. Beauchamp, Harrison Rogers, C. Morningveg, S. G. Barry, Alfred Bacon, M. Perrault, Dr M. Campbell, De Loe.

ELECTION D'UN WHARFINGER.—L'élection du wharfinger de la 1re municipalité a eu lieu hier. M. LUCIEN DURU a obtenu la majorité des suffrages.

LECTURE GRATUITE.—On nous prie d'annoncer que M. WM. C. RIDDELL, gradué du collège d'Yale, fera ce soir, à six heures très précises, une lecture publique et gratuite, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital, dans une des salles du COLLEGE DE LA LOUISIANE.

HOPITAL DE CHARITE.—Il a été admis à l'hôpital de Charité dans le courant de la semaine dernière 305 malades, et le nombre des décès a été de 27. Il est sorti de l'hôpital dans la même période 275 convalescens, et il reste à cette heure dans l'établissement 775 malades en traitement.

THEATRE D'ORLEANS.—Grâce au rétablissement de M. Tisseyre, l'excellent ténor de la troupe de M. Davis, les habitués du théâtre d'Orléans pourront assister *ce soir* à la seconde représentation du chef-d'œuvre de Meyerbeer. *Le Prophète* est un de ces ouvrages dont les beautés, d'abord confuses, se révèlent à chaque nouvelle audition. La reprise de cette merveilleuse partition fournira donc une longue et fructueuse carrière.

FORT CHARGEMENT.—Le navire *George Washington*, capitaine Cummings, qui vient de quitter notre port, emporte à Liverpool *cinq mille cinq cent une* balles de coton, évaluées à [illegible]. Le *Washington* est un navire de 1,651 tonneaux et a reçu son chargement en dix sept jours.

Souscription en faveur de la Hongrie. *Kossuth et les ladies de New-York.*

Une grande souscription en faveur de la Hongrie a été ouverte à New York, et l'on assure que les sommes s'élèveront à la fin de la première semaine à quarante ou cinquante mille piastres. Les bases de la souscription ont été arrêtées [illegible] dans un *meeting* des citoyens de la cité impériale tenu à l'Astor House, sous la présidence de George Bancroft. Il a été nommé une commission de sept citoyens, à savoir MM. [illegible] Newbold, Moses H. Grinnell, Wm. H. Aspinwall, Shepherd Knapp, Robert [illegible], James Brown et John J. Palmer, pour recevoir les dons volontaires des amis de l'indépendance hongroise et les transmettre à Kossuth [illegible] le savoir faire égale la [illegible], sans doute d'après l'avis de ses amis d'exploiter au profit de la cause qu'il représente l'ardente curiosité dont il est l'objet. Ses nombreux discours n'ont pas encore entièrement satisfait le public de New York. Une foule de ses admirateurs ne l'ont pas encore entendu et brûlent du désir d'applaudir à son entraînante éloquence et à ses paroles de feu. Les dames surtout montrent une impatience qu'elles ne cherchent même pas à dissimuler en présence de l'hôte illustre de la ville impériale. Il leur faut un *speech*, deux *speeches*, trois *speeches*, et on a beau leur représenter le pitoyable état du larynx de Kossuth, elles insistent et menacent de porter ce dernier de force à une tribune quelconque.

C'est une véritable insurrection, un *pronunciamento* féminin, et Kossuth qui a lutté seul contre les armées de deux puissans empereurs, a dû céder à la tyrannie de ses implacables admiratrices. Mais il ne s'est pas livré à discrétion, et il a imposé aux *ladies* de New York des conditions dont le motif patriotique fait excuser la dureté. Il a déclaré qu'il prononcerait un discours dans l'église de Plymouth, mais que les places seraient vendues à l'encan. Elles l'ont été, en effet, et mises aux enchères au prix de cinq piastres, elles ont toutes commandé de 50 cts. à trois piastres de prime. Les journaux que nous avons sous les yeux annoncent que la recette s'élèvera probablement à quatorze mille piastres.

Kossuth a peut être raison, au point de vue du positivisme des affaires politiques ou non, de taxer au profit de la Hongrie l'indiscrète curiosité à laquelle il cherche vainement à se soustraire. Mais il nous semble qu'il y a dans ces audiences *payées* quelque chose qui répugne à la délicatesse. Néanmoins nos compatriotes du Nord ne sont pas très difficiles en pareille matière et l'idée de transformer Kossuth en acteur [illegible] de leur seconde nature. L'ancien gouverneur de la Hongrie est en leur pouvoir, et il a dû, pour ne pas exciter trop de mécontentements, se conformer à leurs vues financières et adopter le moyen nouveau qu'on lui a offert pour battre monnaie aux Etats-Unis.

CONGRES.

Séance du 18 décembre.

SENAT.—M. Foote présente un bill dont l'objet est d'accorder au Mississipi des terres pour aider cet Etat à construire un chemin de fer.

La résolution conjointe ayant pour but d'adjuger à MM. Donaldson et Armstrong l'impression des volumes du Recensement est mise à l'ordre spécial du jour pour l'une des séances suivantes.

La résolution de M. Foote déclarant que le compromis doit être considéré comme un règlement définitif de la question de l'esclavage est prise en considération. Un amendement de M. Badger est adopté, puis M. Foote remplit le reste de la séance par un discours où il répond à ceux de MM. Butler et Rhett.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—MM. Corkle, de la Californie, présente un bill pour établir à San Francisco une succursale de la monnaie.

Une communication du secrétaire de la guerre est reçue et référée au comité des voies et moyens.

M. Olds, de l'Ohio, présente le rapport du comité des postes.

Le rapporteur du comité des impressions présente une résolution conjointe portant qu'il sera imprimé cent exemplaires additionnels des procès-verbaux de la Chambre et de certains documents publics qui seront remis au secrétaire d'Etat pour être distribués par celui-ci conformément à la loi.

Séance du 19 décembre.

SENAT.—Les lettres de créances de M. McRae, nouveau sénateur du Mississipi, sont présentées, et ce dernier vient occuper son siège.

Le Sénat délibère sur le message annuel du Président et renvoie les différens paragraphes à l'examen de divers comités.

M. Foote prend la parole et termine son discours sur le compromis.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Pas de séance.

LA TEMPERATURE AU NORD.—Il règne dans les Etats du Nord un froid excessif, et les journaux sont tout occupés à enregistrer jour par jour les degrés que marque le mercure dans le thermomètre de Fahrenheit. Le Potomac et les autres rivières situées dans le voisinage de Washington sont fermées à la navigation: la glace y est de six pouces d'épaisseur et le dégel menace de se faire attendre longtemps. La malle du Sud ne pouvant plus être transportée par bateaux à vapeur a été confiée à un service de voitures que le département a dû improviser. C'est ce qui explique le retard du courrier du Nord.

LE PAMPERO.—Nous avons déjà annoncé la saisie de ce petit steamer dont la presse entière a relaté l'aventureuse carrière et dont le nom réveille le souvenir d'une des expéditions les plus téméraires qui aient jamais été tentées. Le *Pampero* sera vendu à l'encan le 17 du mois prochain, par le Marshall des Etats Unis du District Septentrional de la Floride. Construit en 1850, il joint à toutes les conditions de solidité celles de fin marcheur. C'est, assure-t-on, un des vapeurs les plus rapides qui se soient encore montrés dans le Golfe du Mexique.

RAPIDE TRAVERSÉE.—Le navire *Carioca*, capitaine Johnson, parti de Rio Janeiro le 20 du mois dernier, entrait dans notre port avant-hier, dimanche. C'est une des traversées les plus rapides qui aient été accomplies.

MEXIQUE.

Le *Trait d'Union* du 10 courant qui nous a été transmis hier nous permet de compléter notre bulletin mexicain. Ce journal nous apprend que les fêtes religieuses absorbent tous les esprits et que la politique chôme pour le moment. La Chambre des Députés a cependant fini de voter le projet de loi relatif aux ressources à procurer au gouvernement, projet qui renferme, dans ses dispositions, l'autorisation de réduire le tarif, de lever certaines prohibitions et de contracter un emprunt. Le projet primitif a été adopté dans presque toutes ses parties, et n'a subi que des modifications peu importantes. La décision de la Chambre a été soumise au Sénat qui l'a renvoyée à ses commissions d'industrie et de finances.

Le Sénat n'a pas voulu prendre en considération le rapport de sa commission qui, sanctionnant la décision de la chambre des députés, demandait la clôture de la session pour le 10 de ce mois.

Les créances anglaises résultant de conventions diplomatiques ont été définitivement réglées. Les créanciers recevront trois pour cent d'intérêt annuel, et 5 pour cent pour l'amortissement des capitaux; cela pour cinq ans. Les cinq années expirées les intérêts seront portés à 4 pour cent, et le fonds d'amortissement à 6 pour cent. Les intérêts dus jusqu'à ce jour seront capitalisés.

Les dettes espagnoles de toute nature ont été réglées également: il ne reste plus à régler que la dette française.

Le choléra a complètement disparu de Mazatlan et de ses environs, le 24 novembre: la *Junta de Sanidad*, cependant, n'avait pas encore jugé prudent de lever les prohibitions alimentaires qu'elle avait établies dans l'intérêt de la population.

M. Cenobio Iribarren, président municipal auquel on doit l'idée d'avoir exigé leurs cartes de sûreté aux étrangers voyageant à travers la République mexicaine, a été destitué de ses fonctions et remplacé par M. Andres Vasabilbaso. Cette mesure a été accueillie avec grande faveur par les habitants de Mazatlan.

—M. Payno est revenu d'Angleterre par le dernier steamer; parti triomphant il revient vaincu, et presque confus.

Son voyage lui a procuré l'avantage, considérable en vérité, de voir à loisir l'exposition de Londres, mais c'est un plaisir qui lui a coûté cher; déboires au dehors, déceptions au retour. Et en effet, non seulement l'ancien ministre des finances n'a pas été fort heureux dans sa courte carrière diplomatique; il a la douleur encore, en rentrant dans ses foyers, de ne plus trouver le moindre vestige de la loi de crédit public, par lui si laborieusement élaborée, si péniblement construite: en quelques mois, M. Payno est passé, sans transition, d'une position active et importante, à l'état de momie politique, dont le rôle consiste à consacrer un souvenir. C'est triste, et, tout bien compté c'est payer, plus cher qu'au bureau, une visite, si prolongée qu'elle soit, à l'exposition universelle.

P. S. Le *Picayune* d'hier soir annonce que des lettres particulières reçues de Vera Cruz parlent d'un mouvement populaire qui a éclaté le 16 courant dans cette ville, et qui a été provoqué par le vote de la loi qui réduit le tarif. Les émeutiers se sont portés contre les magasins des négocians étrangers et les ont saccagés. On assure que plusieurs personnes ont péri.

Le brick *Suzan Spofford* s'est perdu le 1er de ce mois dans la rade de Vera Cruz. Ce brick venait d'arriver de Mobile et avait déjà déchargé sa cargaison.

Expédition contre la Sonora.

Nous lisons dans le *Daily Evening Picayune*, journal publié à San Francisco, les détails suivants sur une expédition contre la Sonora qui, paraît-il, s'organisait aux dernières dates.

Nos observations sur l'expédition projetée contre la province de Sonora ont été accueillies avec faveur par tout ce qu'il y a de sage et de réfléchi dans la population française. On partage généralement les inquiétudes que nous ressentons nous même si vivement à la pensée que tant de valeureux enfans de notre commune patrie songeraient à s'engager dans une entreprise qui nous paraît sans issue. Nous désirons être trompés dans nos prévisions; mais plus nous réfléchissons, et plus nos doutes grandissent relativement au résultat final. Il n'y a dans les contrées aurifères de Sonora, qui sont le but de l'expédition, ni vivres ni eau, mais les Apaches, qui seuls trouvent des moyens d'existence là où les blancs mourraient cent fois de faim. Les Apaches ne le cèdent en bravoure à aucun peuple, ils connaissent leur terrain, trop favorable à la guerre d'embûches si bien pratiquée par tous les sauvages, et bien plus à craindre pour les blancs qu'une guerre ouverte. Le pays est accidenté: il n'est pour ainsi dire qu'un amas de pics élevés, jetés confusément ensemble. Que pourront faire, malgré leur bravoure, une poignée d'hommes sans discipline, enveloppés d'ennemis, et de plus obligés de porter tout avec eux? Ceux là seuls qui ont passé dans ces sentiers connaissent leur âpreté, et l'expédition de la *Cagnade Blanche* devrait éclairer les autres.

Nous ne pensons pas non plus que l'on doive compter sur les Sonoriens, au contraire même. Il est reconnu qu'ils sont d'une extrême ignorance et pleins de préjugés. De plus, ils ont contre l'étranger une haine qu'il ne leur plaît pas dissimuler. De tout temps ils leur ont rigoureusement interdit le travail de leurs mines. Ainsi, sans appui du gouvernement mexicain, en butte à des gens du pays, être en butte aux combats ou aux pièges incessans d'une tribu justement redoutable; entrer dans cette contrée sans magasins, sans convois, sans ambulances, peut-être sans ressources et sans organisation, nous pensons que c'est jouer gros jeu, et nous aurions cru manquer à notre devoir en gardant le silence.

Sous peu de jours, nous nous proposons d'indiquer à ceux d'entre nos camarades qui aiment les lointaines aventures un moyen sûr, commode, profitable, de satisfaire cet amour du nouveau inhérent à notre caractère national, tout en se créant une position heureuse et libre.

Chronique Locale.

VARIETES DE PLACIDE.—Le spectacle de ce soir se composera de la comédie "Hearts and Trumps," du ballet de "Frisac" et de la pièce burlesque "A New Footman."

—Deux individus revenant de la Californie sont venus se plaindre hier au recorder Génois qu'ils avaient été conduits par un cocher dans un établissement [illegible] dépôt [illegible] de la poudre d'or [illegible] Samuel Brown [illegible] 130 onces de poudre d'or [illegible] les poids de cette maison, et procédera sous peu à l'examen de cette affaire.

SUICIDE.—Un individu dont le nom est inconnu, demeurant rue de la Douane, a essayé de mettre fin à ses jours hier, en se coupant la gorge avec un rasoir.

INCENDIAIRE.—Victor Souza a fait un affidavit contre [illegible] Williams, accusant ce dernier d'avoir voulu mettre le feu à sa maison. Il paraît que dimanche soir Williams s'est introduit dans la maison de Souza; arrivé aux dépendances il s'efforçait, à l'aide d'un taton enflammé, de mettre le feu à la bâtisse, lorsque Souza le surprit en flagrant délit. Ce n'est qu'en le menaçant d'un coup de pistolet, qu'il réussit à arrêter l'incendiaire dans son coupable attentat. L'accusé a été envoyé en prison en attendant l'examen de son affaire.

VOL.—Catherine Wheeler a fait un affidavit hier devant le recorder Génois, par lequel elle déclare que dimanche des voleurs se sont introduits dans sa maison, située rue des Remparts, et après avoir défoncé son armoire, lui ont enlevé plusieurs objets de valeur.

UN BON EXEMPLE.—J. A. Page a fait un affidavit hier devant le recorder Génois par lequel il accuse le conducteur du cab No 439, d'avoir exigé de lui une somme de $5 pour une course. Un warrant a été lancé contre l'accusé.

LES MINES DE L'AUSTRALIE.

Les mines de l'Australie continuent à occuper vivement l'attention publique. Les correspondances suivantes donneront à nos lecteurs une idée de ce qui se passe dans ce nouvel El Dorado.

SYDNEY, 1er août 1851.

«Vous avez sans doute entendu parler des vastes gisemens aurifères qui ont été découverts ici. Ils sont plus abondans encore qu'on ne l'avait supposé, et ils s'étendent sur une ligne de pays dépassant 800 milles en longueur. Il y a 10,000 hommes, environ, sur les mines, et chaque homme recueillant environ une livre sterling par jour, les fortunes se font rapidement. Un morceau d'or, trouvé par un certain docteur Kerr, pesait, avec le quartz y adhérent, trois quintaux; on en a tiré un lingot d'or pur pesant seul 106 livres. Il n'y a rien dans les mines de Californie, qui soit comparable à cela. En moins d'une année, nous ne serons plus une colonie, mais un empire. Nous ne pourrions faire, eu égard à la quantité de l'or, aucun rapport exagéré; c'est prodigieux, et cela ressemble aux contes de fées que nous avons lus dans notre enfance. Toute nature de marchandise a augmenté de prix depuis un jusqu'à deux cents pour cent, surtout la farine, qui se vend maintenant 30 liv. sterling par baril, et qui se vendra 40 livres avant dix jours. Le tabac est rare et cher, deux schillings à trois schillings la livre, en gros. Nous recevrons d'immenses importations de tous les points: rien ne sera plus profitable que la farine de bonne qualité.... Des milliers de passagers, venant des autres colonies, n'attendent que l'occasion de se rendre parmi nous.»

SYDNEY, 12 août.

«Les rapports des mines de Bathurst continuent d'être aussi favorables que jamais, et maintenant qu'on sait qu'un lingot d'or pur pesant 106 livres, a été trouvé, nous devons nous attendre à voir augmenter immensément notre population d'ici à une année. Le propriétaire de ce lingot l'a malheureusement brisé, sans quoi, il aurait eu un volume énorme. Il a tiré, néanmoins, de l'or qu'il contenait, une somme de 4,160 livres sterling,—ce qui n'est pas un si mauvais profit. Malgré l'or, cependant, notre marché est toujours abattu.

SYDNEY, 21 août.

«Les mineurs sont toujours très heureux. Les exportations d'or, pour l'Angleterre, s'élèvent déjà à 48,000 livres sterling, y compris 20,000 livres qu'emportera, dans un jour ou deux, le *Mount Stewart Elphinstone*. Les valeurs reçues à Sydney, par l'escorte du gouvernement, s'élèvent de 12 à 15,000 livres par semaine.»

DEPECHE TELEGRAPHIQUE *TRANSMISE A L'ABEILLE.*

(PAR LA LIGNE D'O'RIELLY.)

Mouvement des Bateaux-à-vapeur.—Un bateau de l'Ohio.

BATON ROUGE, 29 décembre.

Les steamboats suivants sont passés devant la ville pendant les dernières 24 heures:

Le Georgetown pour la Nlle Orléans, à 3 h. P. M.
Le New-Orleans montant, à 11½ P. M. hier.
Le Gipsey, montant, à 1 h. P. M.

☞ Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une vente de très beaux **diamants** assortis, de **bijouterie** fine, **montres** patentées en or, **plaqués** riches, **argenterie**, &c., &c., qui aura lieu aujourd'hui mardi, à 10 heures A M., à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse, par N. Vignié, encanteur. Aussi une facture de **fusils de chasse**, reçus directement de la manufacture. On pourra acheter les diamans à l'amiable avant la vente à l'encan. 29 déc.—2f.

☞ L'attention du public et des familles en général est appelée à la grande vente de 300 lots d'articles de prix, qui doit avoir lieu mardi 30 et mercredi 31, à l'encan de M. Barnett jr. Voir l'avis pour plus de détails. Conditions:—jusqu'à $50 comptant, au-dessus 90 jours en billets endossés. 30 déc—2

☞ L'attention des acheteurs est appelée à la vente du chargement de la barque Clarissa, de Malaga, consistant en raisins, limons, amandes, etc. La vente aura lieu sur la Levée, entre les deux marchés, 1re Municipalité à 4 heures P. M. Vente positive si le temps le permet.

Vente par catalogue de Marchandises Sèches.

☞ L'attention particulière des acheteurs est appelée à la vente par catalogue de marchandises sèches de saison qui aura lieu aujourd'hui, au magasin de F. H. Pettipain, N° 8 rue du Canal. Conditions libérales à la vente.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS, LUNDI SOIR, 29 DECEMBRE.

Le marché au coton a été calme aujourd'hui, les ventes n'ont pas excédé 3,500 balles. Middling a [illegible] 6¾ à 7⅞ cts la lb.

Il s'est vendu aujourd'hui 500 boucauts de sucre aux anciens prix. Environ 1,800 barils de mélasse ont été vendus à 20 c et 21 cts le gallon.

Le marché aux farines est languissant, 1,200 barils ont été vendus. Ohio, $3 70 à $3 75—St-Louis et Illinois $3 [illegible] à 4 25. Les ventes de maïs ont été restreintes à des petits lots de 50 à 55 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas changé. Le mess pork se vend en petite quantité de $13 75 à $14. Les côtes de lard salé 8½, et les [illegible] à 7½ en grandes quantités. On peut l'obtenir à des prix moindres. Il ne s'est rien fait dans le bœuf.

Quelques ventes de whiskey ont été faites de 18½ à 19 cts le gallon pour les qualités rectifiées.

Le change commande comme par le passé. Sterlings 10½ à 10⅝—Paris, 5f. 25 à 5f. 15—Traites sur New-York, à 60 jours, 2 à 2½ pour cent d'escompte—Checks à [illegible] pour cent d'escompte.

Le fret est languissant aux anciens prix.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Barque M. [illegible], Robinson, pr New York
Brick Princess Royal, pr Liverpool
Des [illegible], Llemas, pr Barcelone
Goelette J. B. Plummer, Rodrigues, pr Mobile

Arrivés Hier.

Navire Chieftain, Scott, de Liverpool
Barque Wm & Elizabeth, Pilcher, de Liverpool
Ant. Rankin, Burns de Belfast
Brick Challange, Lang, de Savannah
Duenda, Baratiu, de la Havane
Goelette President, Smith, de St Marks
Dora, [illegible], de Pensacole
Elizabeth Hall, Tuthill d'Apalachicola
Ella, Schernbeck de Pensacole
Diamond, Mack, de Pensacole

—STEAMBOATS—

Steamboat Magnolia, Thomasson, de Vicksburg avec un chargement de coton.
Steamboat Jefferson, McKinney, d'Alexandrie, avec une cargaison de coton et mélasse.
Steamboat Mary Foley, Dufferes de Donaldsonville avec coton, sucre et mélasse.
Steamboat Princess No 3, Holmes, de New Carthage, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Caddo, [illegible], de Donaldsonville, avec un chargement de sucre, mélasse &c.
Steamboat Anna Johnston, des Opelousas, avec une cargaison de mélasse et de coton.

—AU BAS DU FLEUVE ET MONTANT—

Navire Indiana, de New York
Navire Ader de Philadelphia
Barque Saragossa, de Vera Cruz.

Départs des steamers de l'Océan Atlantique.

Canada, de Liverpool, 13 Déc; de Boston, 7 Janvier
Baltic, de Liverpool, 10 Déc; de New-York, 10 Janvier
City of Glasgow, Liverpool, 10 Déc; Philadelphie, 8 Janv
Franklin, du Havre, 17 Déc; de New-York, [illegible]
Africa, de Liverpool, 20 Déc; de New-York, 10 Janvier
Atlantic, de Liverpool, 24 Déc; de New-York, 20 Janvier

AVIS.

☞ L'honnête anonyme qui m'informe dans sa correspondance que J. Champagne me poursuivra toujours, ne connaît sans doute pas mon nom, qui n'est pas A. V. Roger, mais bien Jean Auge. Je le prie donc de cesser de me faire payer inutilement des ports de lettres et de prendre mieux ses informations.

Nouvelle Orléans, 29 décembre 1851. J. AUGE.
30 déc—1t Encog. Chartres et Bienville

ATTENTION.
Aux propriétaires des Cafés et Cabarets.

LES propriétaires des établissements ci-dessus désignés, sont invités à se réunir MERCREDI soir 31 courant, à 7 heures, à l'encoignure des rues Rempart et St Pierre, pour délibérer sur des affaires importantes.

La question intéressant tout le monde, il est à désirer qu'on soit exact.

Par ordre. CHR. [illegible] YOUNG, Président. JOS. WALDER, secrétaire. 30déc—2t

LES soussignés invitent ceux auxquels ils peuvent devoir d'avoir à présenter leurs comptes immédiatement et ceux qui leur doivent d'avoir à régler dans le plus court délai possible.
JEAN CAZEAUX, D. LAROCQUE. 30 déc—3t coin Douane et Levée.

ON demande dans une maison respectable [illegible] demoiselles [illegible] de la Louisiane, une institutrice française capable sous tous les rapports d'enseigner la Littérature, l'histoire et la musique [illegible]. Conditions très avantageuses. S'adresser par lettres affranchies, initiales H. N. aux soins de J. B. Steel, libraire, rue du Camp. 30 déc—3t

Perdu.

UNE CHIENNE d'arrêt, blanche, avec les oreilles noires, ayant de petites taches noires sur le corps [illegible] répond au nom de Belle. Une récompense convenable sera donnée à qui la ramènera [illegible] Esplanade et Bourbon. 30 déc—2 W. E. MURPHY

Grocerie à vendre.

UNE petite GROCERIE, bien achalandée, dans un bon quartier, 1re Municipalité, est offerte en vente à l'amiable pour cause de départ. Pour plus amples informations, s'adresser à BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée. 30 déc

CHAMPAGNE, Cordon Rouge—Les soussignés, seuls agents aux Etats-Unis de cette marque connue avantageusement ici, offrent à vendre un lot de 50 paniers environ, sous les clés de la douane, et un lot semblable en magasin. LOREILHE & Co, cne. Royale et Douane. 30 déc

Articles pour Etrennes.

LIQUEURS en cruchons de porcelaine, en forme de livres; Liqueurs en cruchons de porcelaine; Prunes en boites transparentes; Liqueurs, vins fins, fruits, &c., à vendre chez LOREILHE & Co, cne. Royale et Douane. 30 déc

LES soussignés offrent à vendre:
THE—Imperial, Gun powder, Hyson et noir en coffre, demi-coffre, boites et canister, reçu par les navires Hazard, Lucas, Jos Bates, Minstrel, Tartar, Oriental, Great Britain, &c.
TABAC—Bedroc, Allen Bros, Robinson, John Page, El Dorado, Cabanas, Esmeralda, Pine apple, Telegraph et autres marques renommées de la Virginie.
SUCRE BLANC—150 colis en pain, écrasé et en poudre de Swering, de Philadelphie.
CAFE—800 sacs Rio.
JAVA—100 sacs.
BEURRE—50 frequins Goshen.
FROMAGE—100 caisses E. D.
CORNICHONS — Benshatten, Underwood, Wells Miller & Provost, en colis de toute variété.
CONSERVES—50 caisses de Philadelphie.
CIDRE—75 caisses Philadelphie Champagne
BIERE et PORTER—100 caisses Reynolds
RIZ—40 caisses fines.
MORUE—50 caisses.
MAQUEREAUX—150 colis en ½, ¼ et barils, $3 75 le baril, $2 50 barils et 100 demi barils.
Un grand assortiment de vins, eau-de-vie, groceries de tout genre, &c.
30 déc E. J. HART & Co. 70, Tchoupitoulas

CHAUX DE THOMASTON—2,000 barils chaux de pierre de Thomaston, en débarquement et à vendre par THS. BLOIS & Co, 91, rue des Magasins. 30 déc

CIMENT—800 barils ciment hydraulique de Rosendale, en débarquement ou en magasin, à vendre par THS. BLOIS & Co, 91, rue des Magasins. 30 déc

BRIQUES A FEU—40,000 anglaises; 35,000 Pittsburg; 20,000 Pensacole, à vendre par THS. BLOIS & Co, 91, rue des Magasins. 30 déc

MIEL—25 barils de Cuba, qualité supérieure, en débarquement du brick Adams Gray, et à vendre par S. DE VISSER & Co, 26, Vieille Levée. 30 déc

CIRE blanche et Beurre de Cacao—Récemment reçu, à vendre par S. DE VISSER & Co, 26, Vieille Levée. 30 déc

SUCRE—800 caisses, de la Havane, à vendre par S. DE VISSER & Co, 26, Vieille Levée. 30 déc

Bottes, Souliers et Brodequins.—274 colis en débarquement des navires Alleghany, Trimountain et Rambow, ensemble avec un bel assortiment en magasin, à vendre par G. W. DUNBAR, 5, Magasins. 19 déc

BOTTES POUR LA BOUE, Brodequins russet, Chapeaux communs et en laine, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 20 déc

Bottes, Souliers et Chapeaux. 3000 caisses maintenant en magasin, formant un assortiment complet convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre par J. HOBBS & Co, Successeurs de R. G. Hobbs, 12, rue de la Douane. 28 déc

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—le 29 décembre 1851—Conseil de la Municipalité No 1. Séance du Lundi 22 décembre 1851.

Considérant qu'un grand nombre de marchands de la rue de Chartres se plaignent des tentes, des poteaux et des enseignes qui encombrent la devanture des magasins de leurs voisins, les privant de jour, d'air, et leur portant le plus grand tort en empêchant leurs magasins d'être vus avec avantage;

Résolu qu'après la promulgation de ces résolutions, il ne sera plus permis de placer ou de faire placer sur la devanture des magasins de la rue de Chartres, depuis la rue St Louis jusqu'à la rue du Canal, des tentes, des auvens en bois et d'autres objets d'une apparence désagréable et nuisant aux voisins qui n'en ont pas.

Résolu qu'il est défendu de faire placer des poteaux, des colonnes en fer ou en bois sur la devanture des magasins de la rue de Chartres, depuis la rue St Louis jusqu'à la rue du Canal.

Résolu qu'il sera du devoir du voyer de la Municipalité et du commissaire du premier district, conjointement ou séparément, de notifier tous les marchands de la rue de Chartres depuis la rue St Louis jusqu'à la rue du Canal, d'avoir à faire enlever, dans un délai de dix jours, les poteaux, tentes et enseignes qu'ils ont fait placer, et si après le délai de dix jours accordé les dits objets ci-dessus mentionnés ne sont pas enlevés, le dit voyer et le dit commissaire devront les faire enlever.

Résolu qu'il est permis à tout marchand de faire placer une enseigne sur la devanture de son magasin, pourvu que la dite enseigne soit placée à une élévation de vingt pieds au-dessus du trottoir.

Résolu qu'après la promulgation des présentes dans la gazette officielle, toute personne qui en violera les dispositions, sur la plainte du commissaire ou de toute autre personne, devant un des juges de paix de la Municipalité No 1, et sur conviction du fait, sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de $25 et qui n'excédera pas $75. Il devra en outre payer les frais de Cour et les frais pour faire enlever les objets ci-dessus mentionnés.

Résolu que le maire est et demeure prié de faire publier pendant trente jours dans la gazette officielle les résolutions qui précèdent.

Signé: J. GENOIS, Recorder.
Pour copie conforme, L. A. [illegible] CREAN. 30 déc—30f.

F. FRYER a l'honneur de rappeler aux dames qu'avec les nouveaux arrivages par le Globe, elle a un très bel assortiment de lingerie et soieries hautes nouveautés, étoffes pour robes de soirée, de bal, et un choix charmant de robes et coiffures que recommandent toujours par leur bon goût et leur grande distinction.

A l'approche du jour de l'an les dames seront bien aises de rencontrer dans ce magasin, les objets de fantaisie, pour étrennes, tels que sachets, portes-monnaie, mouchoirs brodés et dentelle, devants de chemises, cols, éventails, et [illegible] 30 déc

F. FRYER
Prie les Dames de se souvenir que son magasin, rue de Chartres, No 54, est bien, comme celui rue Royale, en toutes étoffes de fantaisie, soieries, robes de soirée, toilettes de bal, confections, modes et coiffures [illegible] 30 déc

Schneider frère, 89, rue Royale. *Avis au public musical.*

LES soussignés, importateurs de pianos et d'instrumens de musique en général, ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont maintenant complété leur assortiment de **pianos** et d'autres instruments de musique, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés et à des termes accommodans, contre bon papier de la ville.

De appeler l'attention particulière des amateurs et [illegible] sur un nouvel instrument de musique, désigné sous le nom de "Harmonium" ou **Piano-Orgue**, dont on peut se servir séparément, soit comme piano seul, soit comme orgue seul, ou conjointement selon le besoin [illegible] Cette admirable et nouvelle invention [illegible] 27 septembre 1845 et pour la France à Paris le 21 août [illegible]

Messieurs les artistes et amateurs ainsi que le public en général, sont respectueusement invités de venir l'examiner.

Comme preuve convaincante du mérite de leur instrument, les soussignés ont obtenu la permission de se référer aux personnes bien connues de cette ville et à l'étranger dont suivent les noms:

IGNACE PLEYEL & Co, Paris.
J. CHICKERING, Boston.
HENRY ERBEN, NUNN & CLARK, WM DUBOIS, MME F. BOYER, New York.
E. JOHNS, J. GABICI, TH. DE LA HACHE, Nouvelle-Orléans.

Comme un tribut de reconnaissance offert à la mémoire de leur ami décédé [illegible]

SCHNEIDER FRERES, No 89, rue Royale, vis-à-vis de la Banque de la Louisiane. 30 déc—1m

HUILE D'OLIVES—En débarquement du navire Cumberland, de Marseille:
200 paniers de 12 bouteilles, marque Plagniol,
20 do de 24½ bouteilles Plagniol,
150 do de 12 bouteilles, Depumel fils,
15 do de 12 bouteilles, Décugis,
[illegible] caisses de 12 bouteilles, Plagniol
[illegible] caisses de 24½ boute. Plagniol
A vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, rue de la Douane.

VIN SEC AU—200 caisses, en débarquement du navire Cumberland, de Marseille, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24 rue de la Douane. 30 déc

VERRES A VITRES—100 caisses assorties [illegible] de la fabrique de [illegible], en débarquement du navire Cumberland, de Marseille, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, rue de la Douane.

CHAPEAUX de Paille, pour hommes et dames—10 caisses en débarquement du navire Belle Assise du Havre, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, rue de la Douane. 30 déc

CIGARES de la Havane—37,000 Figaros assortis et 30,000 d'autres marques, en débarquement de l'Adams Gray.

Toujours en main: Un grand assortiment des meilleures marques de la Havane, principes [illegible] et sucre de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

SUCRE de la Havane—40 caisses blanc et brun, en débarquement du brick Adams Gray, Fairy, et en magasin, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane principe et d'assortiment—Un grand assortiment des [illegible] cigares des meilleures fabriques, toujours en main [illegible] à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, Commune.

SUCRE brun [illegible] de la Havane, en [illegible] à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, Commune.

CAFE—Un petit lot vert de la Havane à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, Commune.

EN magasin et à vendre [illegible] PAUL LACROIX, 13, Toulouse.

Grande Réduction de prix.

LE Soussigné a l'honneur d'informer les dames [illegible] Mousseline de laine [illegible] Cachemire d'Ecosse [illegible] Soieries brochées [illegible] Popeline et Taffetas Ecossais, 75c. Satin à la reine toutes couleurs, 75 c. Manteaux, mantelets, pardessus, depuis $10 00. Toiles garanties pur fil, depuis $6 00. Broderies françaises et anglaises, en [illegible] Robes de crêpe et tissus de soie pour soirées &c. Gants, ombrelles, éventails &c. &c. 29 déc. P. E. REILLY & CO.

CIGARES de la Havane, garantis marques véritables, des manufactures de la Havane—Un assortiment complet des meilleures marques, tels que: Cabanas et Carbajal, Cabargas, Flor de Cabanas, Figaro, Upnes, &c. Aussi, boites de fantaisie de 25 cigares, convenables pour étrennes; cigarettes véritables de Figaro, Garcia et Espanola, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée.

Pour la facilité du public on trouvera le même assortiment dans les deux magasins du soussigné, 32, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, et encoignure Royale et Douane. 29 déc

A. PAYA & CO., 56, RUE DE CHARTRES.

REÇU par les navires Globe & Ata'a, un grand choix des meilleurs ouvrages de littérature française, entre autres:
Esquisses d'une Philosophie, par Lamennais;
Le Tailleur de St-Point; Geneviève; Histoires de la Restauration — par A. de Lamartine.
Souveraineté du Peuple, par de Flotte;
Etudes biographiques, par Gazot;
Œuvres de V. Cousin;
Histoire du Consulat et de l'Empire, 11 vol.
Portraits politiques, &c., &c.
Et un assortiment d'**ouvrages illustrés** pour étrennes.
Aussi:—Articles pour l'escrime; coutellerie fine, [illegible], billes de billards, **jouets, cartonnages et bonbons fins**, &c. &c.

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 250, et celles de M. Lecour, de New York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 158, rue de Chartres. 23 déc

CIGARES de la Havane—61,500 en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins.

ANISADO de Mallorca—4 pipes en débarquement de la barque Clarissa, de Malaga, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins. 29 déc

GRAINES pour oiseaux—15 sacs en débarquement de la barque Clarissa, de Malaga, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins. 29 déc

A VENDRE à l'arrivée du navire Attica, de Bordeaux, 20 ¼ de pipes d'eau-de-vie champagne, à vendre par X. LAMBERT, 62, Magasins. 29 déc

VIN ROUGE ET BLANC—En magasin et à vendre par le soussigné,
100 barriques vin rouge St-Julien,
48 do do do,
60 do do do,
260 do do St-Estèphe,
14 do do blanc Haut-Barsac,
130 barils do do Haut-Sauterne,
50 barriques vin rouge Montferrand,
10 do do vieux St-Julien pour famille.
X. LAMBERT, 62, Magasins. 29 déc

EN débarquement de la barque sarde Cumberland, venant de Marseille:
48 barriques vins rouges,
62 quarts Porto doux de F. Grousset,
25 do Madère
100 caisses vin muscat Frontignan,
25 do absinthe, à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée. 29 déc

CAFE—50 sacs café vert de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES.

Banque des Négocians et des Artisans, Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1851.
L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Institution aura lieu au local de la Banque, le lundi, 26 janvier prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi. G. CRUZAT, caissier. 27déc—10

Linge fait pour Enfants. *F. FABRE & CO., 29, Magasins.*
ONT récemment reçu par l'Empire City, un grand assortiment additionnel de **linge fait pour enfants**, qui, joint à ce qu'ils avaient en main, font de leur assortiment le plus complet qu'il y ait en ville. Nous engageons nos amis à venir examiner par eux-mêmes. 27déc F. FABRE & Co., 29, Magasins.

☞ Les soussignés ont formé une société sous la raison des **AVET Brothers**, pour le commerce de GROCERIES, d'après acte pardevant A. Chiapella, notaire en cette ville.
FRED. AVET, J. B. AVET, J. AVET—en commandite.
Le soussigné fera désormais la commission. 27déc J. AVET.

TRAITES sur Paris, l'Angleterre et New-York, à vendre par A. J. DENNISTOUN & CO, Rue Gravier, No 93. 21 nov—1an

CIGARES de la Havane—147,300 des marques les plus en renom, en débarquement du brick Mount Vernon, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 27déc

SARDINES à l'huile—5000 demi boites, 300 quarts boites, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 29, rue de la Douane. 27 déc

2000 demi boites petits pois, 100 boites champignons, 300 demi boites thon mariné à l'huile. 300 caisses cerises à l'eau de vie. 3 barils jus de cerises. 200 caisses absinthe, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 29, rue de la Douane. 27déc

250 paniers champagne de Bon et Eug. Perrier, des marques de Nectar, Fleur de Sillery et Crême de Bouzy, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 29, rue de la Douane. 27 déc

UNE personne parlant plusieurs langues désirerait trouver un emploi de commis ou de professeur soit à la ville ou à la campagne. S'adresser au bureau de l'Abeille. 27déc

Fusils de Chasse, Carabines, Pistolets, etc. etc.

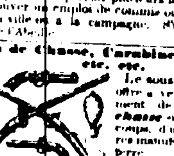

Le soussigné a reçu et offre à vendre un assortiment de **Fusils de chasse** simples et à deux coups, d'une des meilleures manufactures d'Angleterre. **Aussi — Carabines** américaines, pistolets à **4, 5 et 6** coups, carnassières, poudrières, capsules, etc. 25déc A. SOURIE, 104, rue Chartres.

ADOLPHE BLACHE, 69, rue Royale, *Entre Conti et Bienville.*
OFFRE à vendre à des prix réduits les articles suivants, dont il tient constamment un grand assortiment.

Articles pour Dames: Bas [illegible] cols et manchettes brodés [illegible] ombrelles, coiffures [illegible] &c. &c.

Articles pour Hommes: Chemises, caleçons, chaussettes, gilets, cravates, guêtres, bretelles, gants, cannes, parapluies, &c. Aussi—Un assortiment considérable de boites, porcelaines et cristaux, bronzes, parfumerie fine de Paris, jouets d'enfants et objets de fantaisie de tout genre.

PIANOS D'ERARD & PLEYEL. W. HARTKOPF, **Rue Royale 172, entre Toulouse et St-Pierre.**

A l'honneur d'annoncer au public son retour d'Europe et de vendre des PIANOS D'ERARD & PLEYEL de qualité supérieure qu'il a choisis lui-même dans les manufactures à Paris, et qu'il a fait disposer [illegible]

☞ Reçu par le navire Emperor, SIX PIANOS D'ERARD; TROIS PIANOS obliques, à trois cordes, en palissandre sculpté. UN PIANO oblique, grand format, 7 octaves, de genre nouveau. DEUX PIANOS droits, système en fer. Un grand assortiment de Pleyel & Erard, arrivé par le [illegible]. W. HARTKOPF se chargera comme par le passé de [illegible] et accords de pianos. Aussi—PIANOS A LOUER ET ECHANGES.

Avis aux Constructeurs. *A. P. SIMPSON,* Nos. 11 & 12, [illegible] Boston Neuf. **Agent des Moulins de Bagdad.** [illegible]

L[illegible] à vendre en débarquement [illegible] Londres [illegible] de la marque de R. E. Byass
42 tonneaux de Porter, enveloppés dans du zinc,
30 do de Stilton, do do do,
20 do de Cheshire, do do do,
6 barils de sauce de Worcester,
1 do de Harvey,
1 do de l'Exhibition,
4 do do assorties,
44 douzaines saucisses en jarres,
20 do [illegible]
[illegible] des pates d'anchois, Bloater, poudre de Curry, Indian Soy, marmelade et gelée assorties.
100 boites de biscuits anglais,
12 do do do mêlés,
22 do do do à l'arrowroot,
12 do do do au café,
12 do do do du prince Albert,
12 do do do de gingembre,
3 do do do Pic Nic,
10 do do do à la reine, à vendre en gros par O. VALETON & Co, 25 rue Tchoupitoulas.
Un assortiment de ces derniers articles seront à vendre au détail à leur succursale à l'encoignure des rues Royale et Quartier. 16 déc

POELES ET CUISINES—1200 poêles et cuisines de toutes grandeurs et de toutes formes, à vendre à des prix réduits. On se charge de la pose des cuisines et des poêles, ainsi que de la confection des tuyaux en tôle pour les mêmes. S MAPPEREAU & CO, 25, rue Condé. 20 nov

Parapluies de J. Spratt. CET article [illegible] S MAPPEREAU & CO. [illegible]

O[illegible] No 22, rue St Louis. 19 déc

EN [illegible] du navire Andover, arrivé hier [illegible]

REÇU et à vendre—En magasin de récent arrivage: 40 caisses fruits à l'eau de vie de Borderie; 10 do petits pois au naturel de Borderie; 4 do asperges, artichauts et de Borderie; 21 do fruits au jus de Borderie. A vendre par LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane. 15 déc

Marchandises Nouvelles. *P. W. WOODLIEF,* 13, RUE DE CHARTRES, 13.
RECEMMENT reçu par les steamers Winfield Scott, Union et Empire City, et par les paquebots à voile de New York, Boston et du Havre, un assortiment de marchandises sèches de mode et de saison [illegible] la quantité, qualité, variété et le goût, qui est offert en vente, en gros et en détail à ses nombreux clients à des prix réduits. [illegible]
[illegible] ☞ P. W. WOODLIEF, appelle particulièrement l'attention des commissionnaires et des habitans sur son assortiment; il est complet et les articles ont été choisis avec le plus grand soin [illegible] 18 déc

VERITABLE HUILE DE FOIE DE MORUE, DE RUSTHON, CLARK & CO.

CE précieux remède a été introduit par nous depuis environ deux ans, au corps médical, et a fait dans ce peu de temps plus de progrès dans la faveur publique qu'aucun autre remède. Il a été employé avec le plus grand succès, même dans les cas les plus désespérés, et les derniers rapports des hôpitaux de New-York et de la Pennsylvanie le recommandent pour la guérison des affections pulmonaires et de toutes les maladies de poitrine. Il possède en outre le grand avantage sur tous les autres remèdes, d'augmenter au lieu de diminuer les forces du malade, aidant ainsi la nature à se rendre maîtresse du mal.

L'huile de nos manufactures doit à sa qualité supérieure ainsi qu'à sa pureté, l'avantage dont elle jouit sur toutes les autres. Plusieurs personnes ont cherché à imiter la marque et la forme de nos bouteilles afin de répandre dans le public des qualités inférieures ou des huiles altérées. Or, cet article contrefait de la sorte a plutôt des effets nuisibles que salutaires. Nos bouteilles portant notre signature sur le bouchon sont faciles à reconnaître.

ATTENTION!—Demandez l'Huile de Foie de Morue de Rusthon, Clark & Co., et voyez si notre signature se trouve sur le bouchon.

A vendre par N. Jarvis & Co., J. Wright & Co., Sickles & Co., Randolph & Pope, et par les droguistes généralement, où des pamphlets seront délivrés gratis donnant la manière de se servir de cette huile. 8oct—3m

LIBRAIRIE PIEUSE ET CLASSIQUE, 210, rue ROYALE.

LELIEVRE, en vue de sa liquidation ne s'est pas attaché cette année aux hautes nouveautés, ni aux reliures de luxe qui augmentent le prix des ouvrages sans ajouter à leur mérite. Mais si sa collection est moins brillante que les années précédentes, elle n'en est pas moins utile et variée. Il possède toujours un grand choix de livres de la Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, du Gymnase Moral, de la Bibliothèque des enfans, &c., &c.

Il peut offrir également un beau choix de livres de prière en reliures riches, reliure propre et reliure commune, bibliothèque pieuse, &c. Sur tous ces articles on trouvera l'avantage incontestable du **bon marché**, une remise réelle et appréciable pour tout acheteur, étant faite sur chaque vente.

Prenant pour base la moyenne des prix qu'ils ont obtenu à l'encan, il expose devant son magasin des livres utiles, philosophiques, scientifiques, ainsi que des livres de lectures pour les enfans,—livres pieux, &c., &c., à des prix de 25, 30, 40 et 50 pour cent au-dessous de leur valeur réelle. Ces livres étant exposés peuvent être examinés à loisir, et ce mode de vente donne un grand avantage aux acheteurs sur les ventes à l'encan dont la rapidité ne permet pas d'examiner ce qu'on achète.

Les personnes pieuses trouveront à son magasin des **chapelets** en coco, corail, ambre, cornaline, grenat montés en **argent** et **vermeil**—corail, grenat, cornaline montés en or, croix de médailles en or et en argent; une **remise sera également** faite sur ces articles.

Les personnes ayant des cadeaux à faire sont assurées de trouver au magasin de Lelièvre, meilleur marché que partout ailleurs. Egalement, celles qui voudraient former une bibliothèque pour leurs enfans feront bien de choisir dans les livres exposés, ils y trouveront outre le bon marché: amusement, morale et instruction pour leur jeune famille. 27déc

Changement de domicile.

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a transféré son magasin de bijouterie au No 123, rue Royale, presqu'en face de l'hotel St Louis.

Il n'a négligé ni peine, ni argent pour l'installation de ce nouveau magasin, où l'on trouvera toujours un assortiment complet de **bijouteries fines, diamans, montres, chaines, pendules, garnitures de cheminée, argenterie et plaqué, porcelaines et cristaux, bronzes et papier mâché**, ainsi qu'un grand assortiment **d'articles de fantaisie.**

Il reçoit constamment les marchandises les plus nouvelles et les plus à la mode, et sollicite le patronage de ses amis et du public. Il vendra ses marchandises aux prix les plus modérés. 27déc—12 C. REDON

$100,000 de linge de mode en détail. **ALFRED MONROE & Co,** *34, rue des Magasins, encoignure Gravier.*

NOUS informons nos amis et le public en général, que notre assortiment de **linge fait** et autres **marchandises**, n'est égalé en grandeur et en beauté par aucun autre établissement des Etats Unis. Pour se convaincre de ce que nous avançons, il faut seulement venir visiter et examiner. Notre grand débit nous permet de vendre nos marchandises à de très bas prix, à garantir nos articles et à satisfaire en [illegible] nos pratiques.

Tout notre linge est confectionné dans notre établissement, 441, Broadway, N York, sous l'inspection d'un de nos associés qui ne néglige rien pour nous faire parvenir des marchandises du meilleur goût. Nous invitons tous ceux qui ont besoin de linge à venir visiter notre assortiment, étant persuadé que nous pourrions pleinement les satisfaire. Prix fixe. ALFRED MONROE & Co, 34, rue des Magasins. 9déc—1m

MERINOS FRANCAIS PURE LAINE. Cachemire d'Ecosse pure laine. MAISON ROUGE, Entre les deux Marchés. *Le plus près de la Halle aux Viandes.*

LES soussignés invitent respectueusement les dames à venir examiner un joli lot de **Mérinos français** et **Cachemire** d'Ecosse pur laine, à **50 cents la yarde**, étant une réduction de quarante pour cent au-dessous des prix habituels de cet article.

Ils offrent aussi beaucoup d'autres marchandises à très bas prix [illegible] JOS. N. ROBERT & Co. 17déc

Gants et Cravates.

F. FABRE & Co, 29, rue des Magasins, reçoivent maintenant un superbe assortiment des **célèbres gants en veau marin, Jouvin**, de toutes couleurs et grandeurs.

Nous avons également reçu par les derniers arrivages un assortiment de **Cravates d'hommes** de toute description. Nous invitons nos amis à venir y faire leur choix. 27 déc F. FABRE & Co, 29, rue des Magasins.

Chemises, Chemises.

F. FABRE & Co, 29, rue des Magasins, ont reçu un assortiment très [illegible] de chemises en toile et coton, du dernier genre, et faites avec le plus grand soin dans les meilleures étoffes. 27 déc F. FABRE & Co, 29, rue des Magasins.

Cognac Pellevoisin.

250 FUTAILLES fine preuve pale et foncé [illegible] de 1825 [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 29, rue de la Douane.

Vins de Bourgogne supérieurs.

60 CAISSES Chambertin, Romanée, Nuits, Montrachet, Clos de Vougeot, Côte d'Or et Meursault, d'importation récente, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 29, rue de la Douane.

Cognac de J. Faure & Co.

5 BARILS fine preuve pale et foncé [illegible] du vieux, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 29, rue de la Douane. 27 déc—1m

25 BARRIQUES ocre jaune, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 29, rue de la Douane. 15déc—1m

GRAND RABAIS!! *MARCHANDISES SECHES* **30 p. 0/0 au-dessous du Coût.** *Au No 22, rue de Chartres.*

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ayant acheté le stock du magasin No 22, rue de Chartres, AU GRAND SACRIFICE, les marchandises qui en font partie seront en conséquence vendues [illegible] au-dessous des prix du coût [illegible]

Le magasin sera fermé pendant trois jours pour cause d'inventaire, et **ouvert le 18 courant.** [illegible]

Articles Français.

Indiennes françaises bon teint à 12½ cts, [illegible]
¾ écossais laine et coton à 20 cts,
¾ do do et soie à 30 & 35 cts,
Mérinos français [illegible] à 80 cts,
Cachemire d'Ecosse do do
Mousseline laine noire do do
Alepine noire fine, de $1 à $1 50,
Etamine noire,
Mérinos anglais, de 15 à 40 cts,
Velours coton noir et couleur, de 25 à 35 cts,
do do imprimés, de 35 à 40 cts,

Articles de ménage.

Serviettes toile, de $1 à $2,
Damassé fil de 6/4 à 10/4, de 60 à 80 cts,
Serviettes damassées
Toiles à draps de 6/4 à 12/4,
Bretagnes, platille et Morlaix,
Mouchoirs batiste, de $1 à $3, foulards,
Mouchoirs madras français, de 15 à 25 cts,
Bas coton anglais, allemand et français,
Chemises mérinos pour femmes et hommes,
Gants de chevreau à 50 cts,
Cravates soie noire et couleur à 50 cts,
Flanelle blanche et couleur de 20 à 50 cts,
Satinet noir et couleur, de 40 à 50 cts,
Cotonnade française forte à 25 cts,
Cotons blancs et écrus, un grand assortiment à très bas prix,
Fil à coudre Alexandre,
Couvertes françaises à $2 25 & $2 75,
Couvertes françaises pour lits à $4 50 & 4 75.

☞ Notre but étant d'écouler nos deux stock, nous offrons les marchandises du magasin No 20, rue de Chartres, aux mêmes prix ci-dessus mentionnés. 18déc BARRIERE, LACAPERE & Co

Magasin de linge fait à la mode. 29, rue des Magasins, 29. **F. FABRE & Cie.**

APPELLENT respectueusement l'attention de leurs amis à leur grand assortiment de choix de MANTEAUX, SURTOUTS et PALETOTS du dernier genre de Paris, qu'ils offrent à vendre aux prix les plus modérés. 19 déc F. FABRE & Co, 29, rue des Magasins.

Bureau de l'agence de la Compagnie d'assurance mutuelle du Soleil.

Nouvelle Orléans, 13 décembre 1851.
LE dividende pour 1851 sur les scripts de cette compagnie seront payé à ce bureau. 15 déc—1m L. MATHEWS, agent.

FROMAGE—50 caisses Dairy anglais, en débarquement du navire Mount-Vernon, à vendre par W. H. BUNNELL, 10, Gravier. 19 déc

EN débarquement du navire Cumberland de Marseille,
200 caisses salaison assortie, capre, olive, anchois et cornichons,
2,000 flacons à marasquino,
150 caisses eau de fleurs d'orangers qualité super.
10 Estagnons do do qualité supérieure.
75 paniers bouteilles vides.
12 caisses absynthe; 6 caisses vermouth.
A vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 29 déc

ABSINTHE—140 caisses absynthe de L. Noilly fils & Co., à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 29 déc

KIRSCH—70 caisses Kirsch en magasin, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 29 déc

VERMOUTH—20 caisses Vermouth de L. Noilly fils & Co, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 29 déc

LIQUEURS EN CARAFE—8 caisses liqueurs assorties en carafe, qualité supérieure, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 29 déc

CURACAO ET MARASCHINO—12 caisses Curaçao et Marasquino, qualité supérieure, récemment reçus et à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 29 déc

HUILE D'OLIVE—140 paniers huile Plagniol, grande et petite bouteille, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 29 déc

SUCRE de la Havane—blanc et quebrado, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée.

JALAP—24 balles en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 29 déc

CONSERVES et confitures—Un magnifique assortiment récemment reçu, des manufactures Dana et Dominica, de la Havane, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 29 déc

CIGARETTES et Poudure—Un magnifique lot de chacun de ces articles, reçu depuis peu, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 29 déc

PLANT de canne—10 pièces qualité [illegible], à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 29 déc

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment bien choisi, de toutes marques et qualités, constamment en mains et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 29 déc

BIERE ET PORTER—75 caisses de Londres, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO, 29, Vieille Levée. 29 déc

QUARTIER GENERAL—LEGION DE LA LOUISIANE.—Nouvelle-Orléans, le 27 décembre 1851.—CELEBRATION DU 8 JANVIER. REVUE D'INSPECTION—ORDRES GENERAUX No 20.—Conformément à l'ordre du major John L. Lewis, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue jeudi, le 8 janvier 1851 à 9 heures précises du matin, sur la place d'Armes, pour une inspection de brigade, et pour se rendre aux autres brigades de la division afin de participer à la célébration de l'anniversaire de la mémorable victoire du 8 janvier 1815, journée à jamais glorieuse pour le nom Louisianais.

Le major L. Gally, commandant le bataillon d'artillerie, fera tirer un salut national de [illegible] de la nouvelle place d'Armes, et de la place Washington, le 7 au coucher du soleil, et de semblables saluts le 8 janvier au lever du soleil, à midi et au coucher du soleil.

Les commandants des compagnies remettront à l'inspecteur de brigade le major Chatry un contrôle exact des hommes présents sous les armes à la dite revue.

Le colonel D. Eschbolds commandant le 2e bataillon d'infanterie légère, désignera une compagnie pour fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps commandant la cavalerie, l'artillerie et l'infanterie sont chargés respectivement en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

J. L. LAMOTHE, Aide-de-camp. D. AUGUSTIN, Brig. Général. 29 déc.

EAU-DE-VIE—15 quarts cognac Martellon, 4me preuve, 8 quarts de Barthelemy 4me preuve, 10 quarts de J. B. Clere 4me preuve, 25 quarts de Marseillon 4me preuve, 25 quarts de H. Daniel 1re preuve, 16 quarts de Henry Sutton 1851, 9 barriques du 1806, 10 quarts de Fine Champagne, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 27 déc

DIVERS—Eau de fleur d'oranger en flacons ordinaires et de fantaisie, prunes sèches en [illegible], en boites, anisette, capres, capottes, thon mariné, bouteilles vides, huile et olives de Jas. Plagniol, vinaigre de Meunier frères, abricots, prunes et cerises à l'eau-de-vie, savon de Marseille, bouchons à bouteilles et à dame-jeannes, etc., en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 27 déc

CONSERVES—100 caisses pois au naturel, 500 boites sardines à l'huile de A. Gillet & Co, 20 boites homard à l'huile, 25 boites saumon à l'huile, à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 27 déc

CHAMPAGNE—50 paniers champagne de la marque Cardinal de Richelieu, 25 paniers du Ay 1re qualité, à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale.

RIZ DE LA CAROLINE—30 tierçons [illegible], en débarquement de la barque Cherokee, à vendre par B. VALLS, 73, rue Magasins. 27 déc

A vendre pour cause de départ.

UN magnifique café situé à l'encoignure des rues Orléans et Marais, connu sous le nom de Rocher de Tabac, en face du dit marché, ayant un bon billard et une bonne clientèle. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 25déc—3t

POUDRE D'OR.

A VENDRE—à l'encoignure Front Levée et Quartier en face de l'hotel de la Monnaie et près du débarcadère des steamers de la Californie—LA ROSE ET PENSION de [illegible] excellente location pour le change de poudre d'or et autre, et très bien située pour un café et une pension. Les Californiens en général se transportent à la Monnaie en face, [illegible] bureaux se sont déjà établis dans ces environs. L'établissement sera vendu à l'amiable. S'adresser sur les lieux. 24 déc

Changement de Domicile. **L. MAJESTE,** *Commissionnaire,*
INFORME le public que son magasin qui était rue Toulouse, 26, est transféré 115, rue de Chartres, entre St-Louis et Conti. 24 déc

HENRY VALETON

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, dans son magasin rue St Louis, No 31, divers VINS et CONSERVES de choix qui complètent un assortiment des plus variés.

Il se compose principalement de **VINS DE BORDEAUX** les plus renommés [illegible] vin de Madère supérieur, vieux Sherry, et autres vins d'Espagne et de Portugal, **Vieille Eau de Vie de Cognac**, Genièvre de Holland, Conserves de France et d'Italie, pâtés truffés de Périgord, saumon, anchois à l'huile [illegible] 24 déc

LES personnes qui doivent à la succession de G. M. Lucas sont par les présentes [illegible] de payer entre les mains du soussigné, curateur à cette succession.

Celles à qui il est dû devront présenter leurs comptes en règle, afin d'être payées.
Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1851. CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville. 24déc—1m10

A. PAYA & CO., No **56**, RUE DE CHARTRES.

VIENNENT de recevoir par le Globe et l'Ata'a du Havre plusieurs caisses de boites de bonbons et de chocolat superfin, un grand assortiment d'articles de fantaisie pour étrennes, tels que nécessaires riches, boites à gants [illegible] porte-monnaie [illegible] 22 déc

Habillements d'enfants. —*Spécialité*—

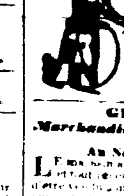

Wm. STUART & Co, 8, RUE DE CHARTRES. Magasin d'habillements confectionnés, spécialité pour les petits **Garçons seulement.** Chemises, Cravates, Mouchoirs, Gants, Bretelles, Bas, &c. 15déc

JOUETS! JOUETS!

100 caisses jouets assortis, directement d'Allemagne, très convenables pour les détaillants de la ville et de la campagne, à vendre à bon marché, par MIAHLE, POLLARD & CO, No 12, rue de Canal. Aussi: 200 caisses pétards, qualité supérieure, No 1. 15 déc—30t

Etrennes. **Ver. HEBERT & Co.** **LIVRES POUR CADEAUX.** **Pour Dames, Demoiselles et Enfants.**

Paroissiens velours, garniture or, vermeil, argent, imitation, etc., livres de piété, Sainte Bible, Imitation de J. C., [illegible]. Un magnifique choix de volumes illustrés [illegible]
LIVRES DE BIBLIOTHEQUE: Œuvres de Voltaire, Racine, Molière, Corneille, Rousseau, Lafontaine, etc., etc., nouveautés littéraires.
OBJETS DE SAINTETE: Chapelets corail [illegible], bénitiers, crucifix, médailles, etc.
ALMANACHS ILLUSTRES en [illegible] en carton et en brochure, comique [illegible] pour rire, drolatique [illegible]
ARTICLES DE FANTAISIES: Bronze artistique, porcelaine, cristaux [illegible]
JOUETS: Mécaniques [illegible]
CARTONNAGES: Splendide assortiment [illegible] *jets en chocolat*, etc.
Nota.—Tous ces objets importés spécialement pour la fin de l'année [illegible] 22 déc

EXCELLENTE AFFAIRE.

UN établissement de vins, liqueurs et groceries fines, connu avantageusement et particulièrement achalandé depuis longues années, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville, est offert en vente à l'amiable pour cause de départ. C'est un des meilleurs placements de fonds qui puisse se présenter, ainsi qu'on peut le prouver par les derniers inventaires.

S'adresser pour de plus amples renseignements et pour les conditions [illegible] à M. BERNARD TURPIN, rue Vieille Levée, No 20. 23 déc

AUX AGENTS DE STEAMBOATS—Le soussigné a en magasin [illegible] très bon ordre, et à vendre à des prix modérés. S'adresser à JOSEPH MITCHELL, 30, Poydras.

Avis aux Confiseurs.

LE soussigné prévient le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment de cartonnages pour confiseurs, qu'il offre à vendre à des prix très modérés. F. RIMAILHO & Co, 89, rue de Chartres, entre Bienville et Conti. 19 déc—6

Couvertes de lit.

QUELQUES balles de couvertes françaises et anglaises, large et supérieures, à vendre à bon marché par CHITTENDEN & DAMERON, 26, Chartres et 27, Douane. 18déc

COTON—50 balles 7/8 Lauderdale Osnaburgs, 10 do cruisé do do; 50 do cypress do do; A vendre par McDOWELL, MILLS & Co, 96, Gravier. 29déc

En gros et en détail, aux prix de Paris. *PARFUMERIE DE PARIS.* **L. BUSSY,**
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No 122, entre Conti et St Louis.

CIGARES de la Havane—250,000 cigares marques de choix, en débarquement de la barque Milan, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 25 déc

Dr. FRYER, Docteur Indien,

GRADUE régulier du jardin botanique de la nature et du collège médical du sens commun, a fait depuis trente ans sa profession de l'étude des herbes et guérit promptement [illegible] médecin de la Nlle-Orléans.

☞ Son cabinet est ouvert de 6 heures A. M. à 9 heures P. M.

Tous les ordres affranchis contenant $5 seront promptement remplis.

☞ Résidence et cabinet, rue des Français, No 33, 3me Municipalité, Nlle-Orléans. 23déc—1m W. K. F. FRYER, Docteur indien.

PAUL JUGE FILS. C. FASSY.
PAUL JUGE FILS & Co., IMPORTEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, HUILE D'OLIVE, &c., &c., &c. ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, 27, rue St-Louis. 21 déc

MARCHANDISES ANGLAISES ET AMERICAINES.

UN bel assortiment d'indiennes, cotons, flanelles, casimirs, cotonnades, percales, couvertures, parapluies, mollutons, linseys, satinets, mouchoirs, bonneterie, alpacas, ouates, et une grande variété d'autres articles, à vendre par THEOD. FROIS, 14, rue du Canal. 17 déc

VITRES—400 caisses françaises et de Waterford, simple et double, blanche et en couleur, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO, 29, Vieille Levée. 29 déc

VIN ROUGE—350 barriques et 1,000 caisses de Bordeaux, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO, 29, Vieille Levée. 29 déc

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 30 DECEMBRE 1851
La seconde représentation de
LE PROPHETE.
Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.
Fidès........Mme WIDEMANN.
Berthe........Mme PAOLA.
☞ On commencera à 6¾ heures.

Théâtre des Variétés,

MARDI 30 DECEMBRE 1851.
Le spectacle commencera par la comédie de HEARTS AND TRUMPS—suivi du ballet comique de FRISAC, par la famille Monplaisir. Le tout se terminera par la farce du NEW FOOTMAN.
☞ Les portes seront ouvertes à six heures et demie, le spectacle commencera à sept heures précises.
☞ Loges et parquets 75 cents, secondes loges 50 cents, galeries 25 cents.

Café chantant, Rue St Philippe, entre Condé et Levée. TENU PAR FRANÇOIS CHAPELLE. Tous les jours soirées chantantes et musicales.
Le dimanche on commencera à une heure de l'après-midi.
On demande trois chanteuses de plus pour l'établissement. 27 déc

BAL DU GLOBE. **Encoignure St-Pierre et St-Claude.**

Le public est informé que l'ouverture de cette belle salle a eu lieu SAMEDI [illegible] du courant, et qu'il y aura un BAL MASQUE qui continuera pendant toute la saison [illegible]

Des affiches placées [illegible] tous les endroits publics, feront connaître les jours où les bals auront lieu.

Un orchestre choisi, sous la direction d'un habile chef, exécutera les valses, polkas et contredanses les plus modernes.

Dans un salon près de la salle se trouvera une buvette où seront toutes les meilleures liqueurs et rafraîchissements [illegible]

Cinq officiers de police [illegible] préserveront la paix et le décorum pendant le bal [illegible] armes. 8 nov S. VIOSCA, Propriétaire.

Un Grand Bal Masqué

☞ Sera donné à la SALLE DE L'ARMORY, le [illegible] 16 janvier 1852, en GRAND COSTUME [illegible] sous le patronage de la TRES VENERABLE GRANDE LOGE de l'Etat de la Louisiane.

Et sous la direction des personnes ci-après nommées—

John McKee,	F. [illegible],
J. R. Brady,	G. W. Race,
S. O. Ruk,	A. Fernandez,
J. Santini,	R. C. Elliot,
C. Goodman,	A. Brusle,
S. A. Ouest,	F. [illegible].

COMITE D'INVITATION.

S. Herman,	B. Blomfield,
J. T. Pemberton,	R. P. Voorhies,
M. W. Perkins,	J. Gerlock,
E. Barnett,	A. Delamare,
Y. Blake,	J. Leadon,
J. L. Warner,	A. Derbez.

Le prix de billet pour un cavalier et autant de dames qu'il voudra inviter, sujet à l'approbation du comité d'invitation, est fixé à 3 piastres.

Le public est informé que les billets sont personnels et qu'ils ne pourront être transférés. On pourra se procurer des [illegible] dans les principaux magasins de musique et de librairie.

N. B. Aucun billet ne sera vendu à la porte le soir du bal. 12déc

AVIS—JOHN B. [illegible] informe respectueusement ses amis [illegible] a ouvert son GRAND SALON dans le Théâtre des Variétés [illegible] tous ses efforts pour tenir constamment un choix des meilleurs vins et liqueurs [illegible]

OPERA ITALIEN. **Quel est l'emplacement que l'on choisira pour son local?**

EN attendant cette décision, les soussignés croient devoir informer les dames [illegible] leur superbe assortiment de draps d'Orient était arrivé malheureusement trop tard, de le vendre au prix coûtant de l'aune. L'article en question est du dernier genre, étant tout laine, et soie et se recommande par sa fraîcheur et sa qualité, aux dames de bon goût.

Nous croyons aussi devoir prévenir le public que nous avons [illegible] les prix sur toutes nos soieries [illegible] de 25 p. 0/0, que notre assortiment de soies de couleur et [illegible] pour soirées [illegible] rapport du bon marché aussi bien que sous celui du bon goût.

I. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, sur la Levée, près le marché aux légumes, et encoignure [illegible] et Poydras. 15déc

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1851.
CETTE Banque sera fermée jeudi prochain, 25 du courant, jour de la Noël, ainsi que le 1er et 8 janvier prochain.
Les billets échéant ces jours seront payables les jours précédents.
Les offres d'escompte devront être faites le [illegible] et [illegible] 31 et le 6 janvier. 23déc

Branche Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 22 décembre 1851.
CETTE Banque sera fermée jeudi, 25 de ce courant, jour de la Noël, et le 1er et 8 janvier prochain. Les offres pour les escomptes, seront reçues [illegible] R. J. PALFREY. 22 déc

Bureau du Chemin de Fer de Jefferson et Lac Pontchartrain.

Nouvelle-Orléans, 25 décembre 1851.
AVIS—Une élection des directeurs de cette Compagnie pour l'année suivante, aura lieu au bureau, No 2, rue Baronne, le lundi 5 janvier prochain, entre les heures 10 A M et midi.
Par ordre de la direction. CHARLES BAQUIE, secrétaire. 24déc—1m

Bureau du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1851.
AVIS — L'élection annuelle des directeurs de cette Compagnie pour l'année suivante, aura lieu à ce bureau le lundi 12 janvier prochain, entre 10 heures A M et 2 heures P. M.
Par ordre de la direction. CHARLES BAQUIE, secrétaire. 12 déc—3t

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

Nouvelle Orléans, 8 décembre 1851.
AVIS—L'élection annuelle de six directeurs de cette Compagnie aura lieu au bureau, rue de la Commune, le lundi, 5 janvier, entre 10 heures du matin et 2 heures P. M.
Par ordre P. N. WOOD, Secrétaire. 8déc—1

J. TURPIN, *Importateur de Bijoux,* 65, rue de Chartres, encoignure Bienville.

GRAND assortiment de Bijouterie fine de Paris et [illegible], consistant en montres, bracelets, broches, épingles [illegible]

H. BOUMS, HORLOGER.

Ayant transporté son établissement [illegible] encoignure de la rue Royale et le Passage de la Bourse, prévient ses amis et le public en général qu'il s'occupera exclusivement de la réparation des montres, pendules et régulateurs [illegible]
On trouvera constamment chez lui un bel assortiment [illegible] HORLOGERIE. 20 déc

MADAME FRYER

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir un nouvel assortiment de chapeaux et modes [illegible]. Elle leur rappelle qu'elle a [illegible] 18déc

AVIS. **Aux Fashionnables,** AUX MAGASINS D'ALBERT & TRICOU, *Rue de Chartres, 37, et encoignure Royale et St Louis.*

Les premiers chapeaux mode d'automne, de Paris, viennent d'être reçus.
Ainsi qu'un large et bel assortiment de chapeaux et casquettes de fantaisie, pour enfans de tout âge et jeunes gens.
Aussi—Chapeaux d'amazone, pour dames. Capotes et [illegible]
Le tout confectionné sous la surveillance de notre Sr. J. J. Albert. 18déc

ADR. Z. CAVELIER. L. F. MAXENT.
CAVELIER & MAXENT, *Rue Royale No. 169.*

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de [illegible] Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 18déc

VIN BLANC—32 demi barriques en débarquement du navire [illegible], de Bordeaux, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 169, rue Royale. 18 déc

VIN ROUGE—46 barriques bon ordinaire, en débarquement du navire [illegible], de Bordeaux, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 169, rue Royale. 18déc

N. BRADNER SMITH, **Marchand Commissionnaire, 69, rue Gravier,**

A REÇU une commission pour prendre des actes et [illegible], prendre des témoignages [illegible] preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivants, savoir: MAINE, NEW HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW YORK, NEW JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, MISSISSIPI, FLORIDE & TEXAS. 29 avril—1an

A vendre ou à louer à bon marché,

rue du Maine, entre Tremé et St Claude, une belle maison en briques à étage, sur un lot de 48 pieds de face sur 198 1/3 de profondeur, avec une porte de cour, écurie, remise, jardin, etc. S'adresser rue Dauphine, No 71, entre Bienville et Conti. 27déc

A LOUER.

Les magasins [illegible] la bâtisse St Louis:
Le magasin situé rue Royale, à gauche de l'entrée de l'hotel St Louis.
Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit.
Le magasin situé rue St Louis, précédemment occupé comme bureau de [illegible] l'hotel.
Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit, du côté le plus proche de la rue de Chartres.
S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS. 25 oct

Magasin à Louer.

Le magasin No 115, Vieille Levée, entre Douane et St Philippe. Ce magasin est situé entre les deux marchés et par conséquent [illegible] convenable pour toutes sortes d'affaires. [illegible] 19 déc

A LOUER [illegible] DEUX MAGASINS rue Gallatin entre Hopital et Quartier. S'adresser à ALEX. BONNEVAL, Lettre C Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.

A LOUER—Une jolie maison de résidence, composée de cinq pièces, cour et jardin, avec puits, située rue de l'Union, entre Ursulines et Girod, 3me municipalité. S'adresser à [illegible] LACROIX, 1 Toulouse. 18 déc